

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-606 du 8 Janvier 1985

portant création d'un comité ad hoc
chargé de l'étude du cadre institutionnel
des opérations des entreprises d'Etat.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promul-
gation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin
et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er..- Il est créé un Comité ad hoc chargé de l'étude du cadre
institutionnel et réglementaire des opérations des entreprises d'Etat.

Article 2..- Ledit Comité est composé comme suit :

Président : Alexis NOKOUMIANTAKIN

Rapporteur : Abdoulaye BIO TCHANE

Membres : - Alexandre PARAIZO

- Pierre AMOUSSOU

- Polycarpe AGOSSA

- Lucien SEBO.

Article 3..- Le comité a pour mission d'entreprendre une étude sur le
cadre institutionnel et réglementaire des opérations des Entreprises
Publiques et Semi-Publiques et de proposer les modifications qui pour-
raient être apportées au cadre légal régissant les rapports entre l'Etat,
les sociétés d'Etat, les sociétés d'Economie Mixte et les sociétés dans
lesquelles l'Etat a une prise de participation.

Article 4..- Le comité peut faire appel à toute personne susceptible de
l'aider dans l'accomplissement de sa mission.

.../...

Article 5.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Cotonou, le 8 Janvier 1984

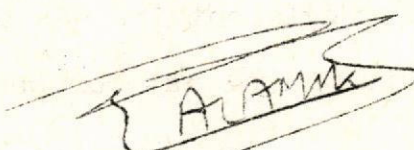
par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

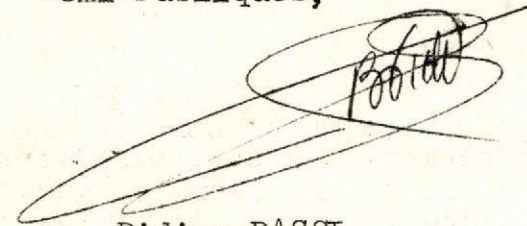
Le Ministre des Finances
et de l'Economie

Le Ministre Délégué auprès du Président
de la République, Chargé du Plan et de
la Statistique,


Hospice ANTONIO


Zul-Ki SALAMI

Le Ministre de la Justice,
Chargé de l'Inspection des
Entreprises Publiques et
Semi-Publiques,


Didier DASSI

Ampliatiions : PR 8 SA/CC/PRPB 2 Président et Membres du Comité 12
SGCEN 4.-